

Ce service est financé à hauteur de 50 % par le Conseil Général et 50% par la Communauté de Communes.

## **LE SERVICE :**

### **Qui peut en bénéficier ? :**

Les habitants de la Communauté de Communes ayant fait la demande auprès de la Commission d'accessibilité.

2 profils d'utilisateurs :

- les ayants-droits : toutes personnes ayant plus de 75 ans, ou non voyants ou à mobilité réduite
- sur avis de la commission d'accessibilité : toutes personnes de moins de 75 ans ayant des difficultés pour se déplacer, ne possédant pas de moyen de locomotion

### **Comment ? :**

#### **Retirez un dossier auprès de :**

- votre Mairie
- la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint Emilion
- nos différents partenaires (Mission locale, PLIE, Association Familles Rurales de Saint-Emilion, MDSI...)

#### **Renvoyez votre demande à la :**

Commission d'accessibilité (Communauté de Communes de la Juridiction de Saint Emilion 4, Darthus - 33 330 Vignonet) - **Renseignements au 05.57.55.21.60**

### **Jours et heures :**

Mardi et vendredi de 7h30 à 20h

Sur réservation 48h à l'avance

### **Destinations au choix :**

- Libourne, Castillon, Branne, les 8 communes (*mardi et vendredi*)
- Bordeaux (*mardi uniquement*)

### **Tarifification par trajet :**

- Bordeaux : 6 € (soit 12€ aller-retour)
- Autres destinations : 2€ (soit 4€ aller-retour)
- GRATUIT pour 1 accompagnant

Pour tous vos déplacements (rendez-vous médicaux, marché, achats, loisirs.....), après validation de votre dossier et SUR RESERVATION,

**appelez Transadapt au : 05.57.30.65.60.** Un chauffeur avec un véhicule adapté (si besoin) vient vous chercher DIRECTEMENT à votre domicile.



**Pour tout renseignement contactez la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion au 05.57.55.21.60**